31 mai 1868

LETTRE PASTORALE

SUR LA

ST. JEAN-BAPTISTE.

IGNACE BOURGET

Par la Grace de Dieu et du Siege Apostolique Eveque de Montreal, etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Il circule parmi nous, N. T. C. F., certaines sentences qui passent pour des maximes, c'est-à-dire, pour des vérités que l'on ne conteste pas. Ainsi, à nos yeux, le vrai patriote est un sincère catholique. La Religion inspire l'amour de la Patrie, et la patrie fait aimer la religion. La religion et la patrie sont inséparables. La religion veille à la garde de la patrie, et la patrie se dévoue à la conservation de la religion. Point de religion, point de patrie. Point de patrie, point de religion. Sans la religion, les intérêts nationaux sont sacrifiés ; et sans la patrie, les intérêts religieux sont oubliés et mis de côté. Le prêtre a besoin du citoyen, et le citoyen a besoin du prêtre. Ce sont là comme deux corrélatifs dont l'un ne va pas sans l'autre, ou deux membres d'un même corps. Ces sentiments s'échappent par tous les pores de notre corps social ; et partout où la religion et la patrie ne sont pas en parfaite harmonie, il y a désordre et confusion.

Aussi repousse-t-on avec horreur tout ce qui tend à séparer la patrie de la religion ; parce que l'on comprend intimement que si la patrie est le corps, la religion est l'âme de notre société ; et que si l'on sépare l'âme du corps, l'on n'a plus qu'un cadavre.

De même a-t-on un souverain dédain des écrits et discours qui tendent à briser les liens qui unissent si étroitement la religion et la patrie. En conséquence, tout journal qui montre cette mauvaise tendance, est redouté des gens de bien comme un serpent venimeux, et impitoyablement renvoyé du foyer domestique, qu'il ne manquerait pas d'infecter de son horrible venin.

Ces vérités et autres semblables, qui vibrent habituellement

dans tous les cœurs, deviennent plus vives, plus saisissantes, chaque année, au retour de notre belle et joyeuse fête nationale, la St. Jean-Baptiste. Aussi, réveille-t-elle chaque fois des émotions douces et fortes qui se perpétuent de génération en génération, en se reproduisant sous différentes formes et en recourant à divers moyens pour se manifester. Ainsi, aux feux de joie, usités chez nos pères, ont succédé les magnifiques processions, qui aujourd'hui se déploient dans nos villes et nos campagnes. Chacune de ces fêtes, chacune de ces démonstrations, comme on le sait, fait ses impressions, pour conserver et perpétuer notre religieuse nationalité. On aime la religion qui donne un si puissant protecteur à la nationalité, et on s'attache à la nationalité en la voyant croître à l'ombre du sanctuaire sous la protection du plus grand des enfants des hommes.

Cette religieuse nationalité dont nous sommes justement si fiers et si heureux, nous la voyons aujourd'hui, avec bonheur, se manifester d'une manière encore plus éclatante, en paraissant sur un plus grand théâtre. Et en effet, elle a été arborée dans la glorieuse bannière de nos zouaves, qui, d'un côté, représente la religion, sous l'effigie de l'étendard pontifical, et de l'autre, la patrie, sous l'emblème du blason canadien.

Cette bannière à laquelle se sont attachées nos plus vives sympathies a révélé bien éloquemment à l'étranger nos religieux adages, et a montré à la vieille Europe étonnée ce qu'est encore le jeune peuple canadien qui, il y a deux siècles, a sucé au sein de sa mère l'amour de la religion et de la patrie, et qui a conservé le teint frais et vermeil que donne à un enfant bien constitué un lait pur et délicieux.

Cette bannière, type frappant de notre nationalité, a été saluée, honorée, respectée sur terre et sur mer. Sa religieuse légende : *Aime Dieu et va ton chemin !* a frappé et saisi ceux qui l'ont lue. Le bataillon de l'élite de la jeunesse canadienne qui a marché sous cette bannière nationale, a fait une réputation au Canada, qui produisait de si beaux et de si nobles jeunes gens.

Escortée de ces dévoués enfants de la patrie, notre nationalité a rappelé à notre première mère-patrie ses vieux souvenirs et ses mœurs patriarchales. Elle a pu voir, dans nos jeunes gens, ce qu'étaient nos pères, quand elle les envoya établir la Nouvelle-France, c'est à-dire des hommes dévoués à la religion et à la patrie.

Cette nationalité, après une marche triomphale sur terre et sur mer, a été acclamée par tout ce qu'il y a de plus grand à son entrée dans la ville éternelle. Elle s'est même associée au drapeau Pontifical qui, par un honneur insigne et une distinction sans pareille, est allé au-devant de la bannière canadienne comme pour lui souhaiter la bienvenue et en relever l'éclat. C'était donc la religion et la patrie qui s'unissaient sous ces

deux étendards et qui marchaient de pair dans ce moment à jamais mémorable.

Enfin, cette nationalité a reçu de magnifiques éloges de la bouche même du Vicaire de Jésus-Christ. Il a, ce bon Père, reçu à bras ouverts, béni et caressé ces chers enfants que lui a adressés notre patrie pour l'aider à défendre la religion en soutenant le patrimoine de St. Pierre. En les bénissant, il n'a pas manqué de bénir aussi cette patrie dont il a si hautement apprécié le dévouement.

Cet événement, vraiment inexplicable dans les calculs de la sagesse humaine, et qui porte évidemment l'empreinte du doigt divin, est une nouvelle preuve que le patriotisme religieux, qui constitue la vraie nationalité, est un don du ciel et qu'il s'entretient dans les âmes chrétiennes par le souffle de l'Esprit Saint.

Aussi commence-t-on déjà à découvrir et verra-t-on encore mieux plus tard la portée que peut avoir, dans les desseins impénétrables de la divine Providence, un événement si singulier dont il est bien difficile maintenant de se rendre raison.

Quoiqu'il en soit, il est évident que c'est la religion, et la religion seule qui produit la vraie nationalité. C'est elle qui supplie les saints qui sont au ciel de vouloir bien en être les protecteurs. C'est elle qui charge ses ministres, qui sont sur la terre, de l'entretenir par leur prière, leur parole, leur exemple, afin que ce feu, descendu du ciel pour embraser le monde entier, ne s'éteigne jamais pour le malheur des peuples. Aussi, est-ce, N. T. C. F., avec un souverain bonheur que nous voyons, dans nos fêtes patriotiques, régner la plus douce harmonie entre le ciel et la terre, entre les pasteurs et les bergers, entre les riches et les pauvres, enfin entre toutes les classes de la société.

Ce consolant et religieux spectacle se renouvelle pour nous chaque année, principalement à la St. Jean-Baptiste, qui est notre fête nationale. Car c'est ce grand saint, le plus grand des enfants des hommes, qui, dans les décrets divins, a été choisi pour être le protecteur de notre religieuse nationalité. Comme tel, il s'intéresse du haut du ciel à la prospérité de notre patrie et au bonheur de ses enfants. Aussi emploie-t-il son puissant crédit auprès de Dieu pour dissiper les noirs brouillards qui s'y amoncellent, dans ces temps mauvais, pour y exciter de furieuses tempêtes, et prie-t-il pour en bannir l'ivrognerie, le luxe, la danse et autres plaisirs profanes, qui, en démoralisant les peuples, les rendent malheureux, tandis que les bonnes mœurs en font de grandes nations. *Justitia elevat gentes, miseros autem facit populos peccatum.* (Prov. 14.34.)

Rien donc de surprenant, N. T. C. F., si le nom de St. Jean-Baptiste est si grand parmi nous, et si sa fête se célèbre, chaque année, avec tant de pompe dans nos villes et nos campa-

gnes. C'est la reconnaissance qui nous en fait un juste devoir et nous porte à lui rendre un culte public avec toute la solennité possible. Mais cette année, il y a pour nous une raison spéciale de la célébrer avec encore plus de solennité et surtout avec un redoublement de dévotion et de piété. C'est que les échos de la joie qui ici a coutume de rayonner sur toutes les figures et de surabonder dans tous les cœurs, doivent retentir, dans la ville éternelle, aux oreilles de nos compatriotes qui déjà ont eu l'honneur, dans d'autres fêtes, d'être associés au magnifique cortége du Souverain Pontife, et qui, dans celle-ci, ne manqueront pas de s'y unir autant qu'il leur sera possible, quand il se rendra, en grande pompe, à la basilique de St. Jean de Latran, qui, dans ce jour solennel, voit se développer, dans son immense enceinte, toutes les splendeurs de la religion, toute la majesté des cérémonies, toute l'harmonie des chants sacrés.

Plusieurs fois, pendant que Nous étions à Rome, Nous avons assisté à cette fête. Alors se réveillaient dans Notre mémoire tous les souvenirs de la patrie, et à la vue de toutes les splendeurs qui Nous ravissaient, Nous aurions voulu voir notre Société de St. Jean-Baptiste et nos autres sociétés canadiennes faire cortége au St. Père et relever, s'il était possible, l'éclat d'une si brillante manifestation religieuse, en défilant majestueusement sous leurs riches bannières, par ses larges avenues ou voies romaines qui conduisent à St. Jean de Latran. Maintenant que nos zouaves canadiens sont à Rome en si grand nombre, et qu'ils y sont si bien vus, Nous avons, N. T C. F., l'espoir que ce vœu va s'accomplir.

Nous avons donc raison de donner désormais à notre fête nationale encore plus de splendeur; et il nous faut surtout la relever par de nouvelles pratiques religieuses, qui fortifient en nous le sentiment d'une nationalité vraiment chrétienne. Notre intention en cela doit être d'attirer, par la protection de St. Jean-Baptiste sur notre chère patrie, d'abondantes bénédictions.

A cette fin nous nous y préparerons, N. T. C. F., par de pieux exercices, et surtout par une fervente neuvaine, afin d'attirer sur nous et sur tout le pays l'abondance des grâces du ciel.

1o. Faisons-la pour demander la protection de St. Jean-Baptiste sur nos zouaves Canadiens qui sont à Rome pour la défense de l'Eglise et du Siége Apostolique. Car c'est sous la protection de ce Protecteur de notre *nationalité* qu'a été entreprise cette expédition qui fait connaître partout et relève si haut notre nationalité. Or afin que l'on n'oubliât pas que c'était St. Jean Baptiste qui était à la tête de ce beau mouvement, une lampe brûle sans cesse, au pied de son image, exposée dans notre Cathédrale, auprès de l'autel dédié au *Très Saint et Immaculé Cœur de Marie.*

Pour la même raison la médaille d'or, offerte à nos zouaves, à leurs passage à Lyon, est déposée sur le cœur de ce grand Saint et y brille de tout son éclat, en reconnaissance de la marche triomphale qu'il leur a fait faire, en les conduisant lui-même à Rome.

Mais ce n'est là que le prélude du drame religieux qu'ont à représenter ces bons enfants, dans la Ville Eternelle, et sous les yeux du Vicaire de Jésus Christ. Ce qu'il y a de plus important pour eux et pour nous, c'est que toute leur conduite réponde à de si beaux commencements; et que par leur vertu et leur courage, ils se montrent toujours dignes de leur pays en combattant dans les rangs de l'armée Pontificale. Et en effet, plus la réputation qu'ils se sont déjà faite est grande, et plus nous devons les aider à la soutenir glorieusement.

Or c'est ce que nous fesons par les prières que nous ne cessons d'adresser à Dieu, depuis leur départ. Tous les jours, le Prêtre, après la messe, se met à genoux au pied de l'autel, afin de prier pour le Pape et pour ses généreux défenseurs. Le Chapitre de notre Cathédrale ne manque pas chaque jour après avoir récité les heures Canoniales, de dire une prière de l'Eglise que l'on appelle *Itinéraire*, pour obtenir que le voyage de ces chers enfants soit heureux et qu'ils puissent revenir dans leur patrie, comblés de joie et rayonnants de santé. Le clergé, les communautés religieuses et toutes les bonnes âmes s'unissent de cœur et d'âme aux vœux que de leur côté les parents de ces jeunes héros ne manquent pas d'adresser au ciel pour qu'ils se conservent dans leurs bons sentiments, et qu'ils nous reviennent, après leur glorieuse expédition, avec de nouvelles connaissances qui en feront des citoyens plus utiles à la patrie et des chrétiens dont la Religion ait à s'honorer. Enfin nos chers soldats Pontificaux ont mérité l'attention spéciale du Concile qui vient de se terminer à Québec, et ont été jugés dignes de cette belle *acclamation* : « A tous les défenseurs, s'écriaient avec enthousiasme, les Evêques et les Prêtres, avant de se séparer, à tous les défenseurs du Pontife Romain et des Etats temporels de l'Eglise, et surtout à nos braves et pieux soldats volontaires qui ont volé à Rome, pour combattre contre les ennemis du St. Siége, actions de grâces, succès en toutes choses, victoire dans tous les combats, joie constante de l'âme, santé du corps et heureux retour dans la patrie, après les triomphes de la plus glorieuse victoire. Qu'il en soit ainsi, qu'il en soit ainsi, qu'il en soit ainsi. »

Omnibus Romani Pontificis et Ecclesiæ temporalium Statuum Défensoribus, præsertim vero strenuis piisque voluntaris militibus nostris qui Romam ad pugnandum contra Sanctæ Sedis inimicos currerunt, gratiarum actio, ubique successus, ubique victoria, constans animi jucunditas corporisque veletudo, et post gloriosissimæ victoriæ triumphos felix iter ad patriam.

Fiat, fiat, fiat.

A nous maintenant, N. T. C. F., de faire retentir cette chaleureuse acclamation dans toutes les parties de ce Diocèse. Qu'elle se répète, avec transports, dans les Communautés Religieuses, comme dans les paroisses, dans les temples du Seigneur, comme dans les maisons des enfants des hommes, dans les réunions des pieuses Confréries, comme dans les assemblées de famille ; enfin qu'elle soit sur toutes les lèvres, comme dans tous les cœurs, pour diriger nos intentions pendant la neuvaine que nous avons à faire pour nous préparer à la fête de notre Saint Protecteur.

De leur côté, comme vous l'avez sans doute appris avec bonheur, N. T. C. F., ces jeunes militaires n'ont point, depuis qu'ils nous ont quittés, négligé leurs devoirs religieux. Sur terre et sur mer, ils répandent la bonne odeur de leur piété. L'on sait que sur la mer bon nombre firent la sainte communion, que le jour de St. Joseph un plus grand nombre encore s'approchèrent de la table sainte, qu'ils se sont préparés par une retraite de quelques jours à faire la communion pascale, et qu'ils font le mois de Marie avec une piété et une solennité qui à Rome même ravit tout le monde. Avec de pareilles dispositions, il ne faut pas s'étonner si partout on les admire, et si dans l'armée Pontificale, les autorités militaires se montrent si bien disposées à leur donner un prompt avancement. Que de raisons de prier pour la persévérance de ces chers enfants, dans la pratique de leurs devoirs religieux. C'est ce que nous ferons sans doute avec empressement dans la neuvaine que nous allons faire à cette intention.

2o. Proposons-nous de travailler, pendant cette neuvaine, à rétablir partout, dans nos villes, comme dans nos campagnes, le règne de la tempérance, afin d'honorer spécialement St. Jean-Baptiste, pratiquant toute sa vie une si rigoureuse tempérance qu'il n'a jamais pris ni vin, ni aucune autre liqueur enivrante.

Hélas ! comme vous en êtes, N. T. C. F. les témoins journaliers, l'ivrognerie montre de nouveau sa tête plus hideuse que jamais. Elle cause partout des maux déplorables, elle absorbe les plus belles fortunes, elle fait languir et mourir dans l'exil une multitude de nos compatriotes ; elle trouble la paix des ménages ; elle sépare les époux des épouses, elle réduit à une affreuse misère les mères et les enfants, elle alimente les maisons de débauche, elle remplit les prisons, les maisons de réforme et les stations de police de malheureux, qui le plus souvent n'y sont condamnés que pour des délits commis dans un état d'ivresse ; elle attire les fléaux de la colère de Dieu, à cause du mauvais usage que l'on fait des biens dont il daigne nous combler dans son infinie bonté.

Or quelle autre digue que la prière pourrons-nous opposer au torrent de l'ivrognerie qui entraîne tout dans l'abîme et

menace notre société de la plus affreuse désolation? Que ferons-nous, N. T. C. F pour détruire ce monstre épouvantable qui fait tant de mal à notre patrie? Nous allons recourir à St. Jean-Baptiste, afin d'obtenir par sa puissante intercession ce que nous ne pourrions obtenir par nos propres mérites, savoir le bon réglement des auberges, pour qu'il ne s'y commette plus d'excès d'intempérance, qu'il ne s'y vende plus de liqueurs enivrantes, les dimanches et fêtes, que l'on n'y admette plus ces ivrognes de profession qui boivent et mangent tout ce qu'ils ont. Oh! que notre cher Canada serait riche et prospère si l'ivrognerie en était pour toujours bannie! C'est ce que encore une fois nous allons demander avec ferveur pendant notre neuvaine.

3o. Une autre plaie non moins désastreuse pour notre pays, doit fixer sérieusement notre attention pendant notre Neuvaine, c'est le luxe effréné qui se déborde de toutes parts pour faire la désolation de notre belle patrie, comme de tant d'autres pays florissants qu'il a ruinés. St. Jean-Baptiste n'ayant été couvert que d'un vêtement de poil de chameau, pendant qu'il prêchait la pénitence aux hommes, pourrait-il n'avoir pas pour agréables les prières que nous ferions pour demander la grâce de l'imiter autant du moins qu'il est possible? Pourrait-il ne pas mettre ses complaisances dans un peuple qui s'applique à donner le spectacle de la simplicité, dans les habits, dans l'ameublement et dans les modes du monde?

En faisant cette neuvaine pour demander que cette simplicité règne en tous lieux, nous ne fesons, au reste, que nous conformer aux intentions de N. T. S. P le Pape. Car, en Décembre dernier, il recommandait à son Vicaire Général, Son Eminence le Cardinal Patrizzi, de s'opposer au luxe qui s'introduisait à Rome, et y causait, comme toujours, de bien déplorables scandales. Nous reproduisons ici N. T. C. F. pour votre instruction le mandement publié à ce sujet par le Cardinal Vicaire. Ce mandement est du 18 Décembre 1867.

« Nous ne saurions, dit Son Eminence, trop recommander à « tous de se conformer exactement aux prescriptions du Saint « Père, en ce qui touche le respect dû aux Eglises. Mais Nous « Nous permettrons d'expliquer particulièrement aux femmes « chrétiennes que certaines coiffures, en usage depuis quelque « temps, sont absolument malséantes dans les Eglises. En « effet, on ne peut tolérer l'abus par lequel non-seulement les « femmes cessent de se voiler la tête, comme il leur est recom- « mandé, mais encore s'approchent des sacrements avec les « susdites coiffures, qui ne conviennent nullement à une « action aussi sainte.

« Que toutes les dames Romaines, et principalement celles « qui occupant un rang plus élevé doivent par là même

« marcher les premières et donner le bon exemple aux autres, « prennent à cœur ce que Nous leur insinuons ici comme ce « que leur recommande Sa Sainteté. Qu'elles songent bien « qu'elles ne pourraient être excusées de péché en transgres- « sant ces ordres, surtout lorsqu'il s'agit de s'approcher des « sacrements.

« C'est de plus une stricte obligation pour les confesseurs « de faire bien comprendre à leurs pénitentes l'importance de « ces injonctions et d'en exiger l'observance par tous les « moyens. »

Signé : C. CARD. VICAIRE.

Ces Ordonnances ont produit leur effet à Rome, car on a vu, en Janvier dernier, les premières Dames Romaines venir solennellement protester au Saint-Père de leur dévouement filial et de leur parfaite docilité aux recommandations qu'il avait daigné leur faire, en observant toutes les règles de la modestie chrétienne, non-seulement, dans les Eglises, mais encore dans les soirées où elle est *malheureusement trop offensée*. Ce bel exemple des Dames Romaines a eu du retentissement en France et dans les autres pays catholiques. Montréal n'a pas été la dernière ville à se mettre en mouvement, pour accomplir des ordres qui émanent de si haut, et qui, pour cette raison, doivent trouver partout des cœurs vraiment dociles.

Aussi avons-nous la douce confiance qu'il se formera, dans les campagnes, comme dans les villes, de pieuses associations, sur le modèle de celle qui déjà existe à Rome, et dont le but est de travailler, à combattre et à détruire le luxe, par tous les moyens possibles, surtout par le bon exemple. Il y aura sans doute à soutenir une terrible lutte, dans ce combat engagé contre le formidable ennemi du luxe, qui a pour cortége le respect humain, l'ostentation des richesses, les parures indécentes, les modes, les soirées, les bals, les danses et autres rassemblements profanes où il se déploie avec plus d'empire. Mais la prière sera la ressource la plus assurée, pour remporter d'éclatantes victoires Courage donc! sous la puissante protection du plus grand des enfants des hommes, engageons-nous, sans crainte, dans cette nouvelle lutte, et attendons fermement le secours du Ciel qui ne nous manquera pas.

Faisons donc, N. T. C. F., disparaître de notre société l'intempérance, le luxe, les folles dépenses de la toilette. Que les plus riches se fassent une gloire de donner le bon exemple, afin de mettre en honneur la simplicité dans les salons, les ameublements et les parures. Donnons à la charité tout ce que nous pouvons arracher au plaisir. Consacrons à Dieu et à ses pauvres une petite partie de nos revenus ; offrons-Lui, à

cette fin, telle portion de notre champ, de nos rentes et autres ressources que nous ménage sa divine Providence. Qu'il y ait entre nous tous bonne entente, pour que nos œuvres aient, aux yeux de Dieu et des hommes, un vrai caractère de grandeur et de magnificence. C'est alors que nous comprendrons, par notre propre expérience, que Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, nous rendra, dans ce monde au centuple, en attendant la récompense éternelle. Car Nous avons des œuvres à faire, non-seulement comme particuliers, mais encore comme peuple, puisque nous formons une Puissance dans la partie du monde que nous habitons ; autrement la *Nationalité* dont nous sommes si fiers, ne serait plus qu'un vain nom.

Faisons l'application de ces principes aux dépenses à faire, pour l'envoi de nos zouaves à Rome, à leur entretien dans l'armée Pontificale et à leur retour dans la patrie. Qu'il y ait, pour supporter ces frais, une entente cordiale entre nous tous ; et nous arriverons sans peine à cet heureux résultat. Et en effet, serait-ce une chose trop onéreuse, pour chacun de nous, de donner, chaque année à cette fin, une livre, ancien cours, ou vingt sous ? Assurément non, surtout en supposant, ce qui ne peut manquer d'arriver, que les contributions des riches suppléeraient abondamment à ce qui pourrait manquer du côté des pauvres.

Eh bien ! à ce compte, le Diocèse fournirait annuellement au Saint-Père, pour l'aider à faire les dépenses du gouvernement de l'Eglise et de l'entretien de son armée, de trois à quatre cent mille francs, c'est-à-dire, de cinquante à soixante mille piastres. Et comme l'entretien d'un soldat lui coûte environ cinq cents francs par année, il s'en suit clairement que nos zouaves Canadiens ne lui seraient nullement à charge avec une telle contribution de notre part.

Nous vous disons ceci, N. T C. F., parce que nous savons, que depuis l'envahissement injuste et sacrilége de la plus grande partie des Etats Pontificaux, le Saint-Père ne peut plus suffire aux énormes dépenses qu'il lui faut supporter, sans le secours qu'il a droit d'attendre de l'Univers Catholique. « Nous n'avons, disait-il dernièrement, à nos députés, que de bons rapports des Canadiens, et il serait à désirer qu'il en vint de nouveaux ; » (parce que de fait une plus forte armée lui serait nécessaire) ; mais disait-il en même temps, il fallait avant tout du pain pour les nourrir, et il en manquait. » Cependant, ajoute-t-il, il faut les faire venir ces chers enfants. Maintenant, puisque nos zouaves Canadiens sont pour le Père commun, des enfants si chers, et que nonobstant l'embarras de ses finances, il désire qu'il Lui en vienne de nouveaux, ne pourrions-nous pas leur donner nous-mêmes le pain qu'il craint ne pouvoir pas leur fournir, et les tenir à Rome, sur un

pied respectable, pour qu'ils représentent dignement le Canada, aux yeux du monde entier? Car le calcul que nous venons de faire, prouve évidemment que nous le pouvons.

Concluons, N. T. C. F., que nous avons les plus pressantes raisons de célébrer à l'avenir, avec plus de solennité et de dévotion que jamais, notre grande fête nationale, afin de resserrer de plus en plus les liens qui chez nous unissent la religion et la patrie. Et comme d'ordinaire les grâces attachées à la célébration de nos fêtes sont en proportion des dispositions que nous y apportons, pénétrons-nous bien de la nécessité qu'il y a pour nous de bien nous préparer à celle de St. Jean-Baptiste.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis du Chapitre de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit:

1o. Nous permettons qu'il se fasse, dans chaque Eglise et Oratoire de ce Diocèse, une Neuvaine préparatoire à la fête de St. Jean-Baptiste qui se célèbre le vint-quatrième jour du mois de Juin.

2o. Cette neuvaine commencera le 15 de Juin pour se terminer le 23, veille de cette grande solennité.

3o. En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, toute personne qui fera cette Neuvaine, soit à l'Eglise, soit en particulier, gagnera chaque jour un indulgence partielle de 300 jours.

4o. En vertu du même Indult, on pourra gagner une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, dans chaque Eglise où l'on célèbrera cette fête le 24 Juin, jour même de la nativité de St. Jean-Baptiste.

5o. Les exercices de cette neuvaine pourront consister dans les prières mêmes de la Neuvaine qui vient d'être envoyée de Rome, ou la lecture de la vie de St. Jean-Baptiste, dans la méditation de ses vertus, dans le chant de quelques pieux cantiques composés pour répandre sa dévotion ou pour inspirer de l'amour pour la tempérance et du mépris pour les vanités du monde et autres sujets.

6o .Nous permettons que ces exercices soient terminés par le salut et la bénédiction du St. Sacrement dans les Eglises ou orataires où cette Neuvaine se fera publiquement et avec quelque solennité.

7o. Tous ces exercices auront pour but de faire revivre les belles sociétés de tempérance et d'établir de pieuses associations contre le luxe et la vanité. Les instructions, prières et recommandations devront tendre vers un but si désirable.

8o. Il pourra y avoir une procession dans le cours de la journée. L'on renouvellera, avant ou après, l'engagement à garder les règles de la tempérance, et l'on terminera par le salut et la bénédiction du St. Sacrement.

9o. En vertu d'un autre Indult du Souverain Pontife, tous ceux et celles qui appartiennent à la société de tempérance pourront gagner une indulgence plénière un des jours de cette neuvaine ou de l'octave de St. Jean-Baptiste, pourvu que, s'étant confessés avec une véritable douleur et ayant communié avec une sincère dévotion, ils prient dans quelqu'église à l'intention du Souverain Pontife.

10o. Il pourra se faire quelques quêtes pendant la neuvaine et le jour de la fête ou de la solennité de St. Jean-Baptiste, pour le soutien de nos zouaves dans l'armée pontificale.

Telles sont, N. T. C. F., les intentions pures et droites avec lesquelles nous devons célébrer notre grande fête patriotique. Tels sont les fruits merveilleux qu'elle produira dans notre pays tout entier, si nous la célébrons avec une joie toute sainte. Puisse-t-elle, cette fête, nous inspirer une nouvelle dévotion pour notre aimable protecteur, et nous porter jour et nuit à imiter ses vertus. C'est l'unique moyen d'honorer ce grand saint, comme il mérite de l'être.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Eglises où se fait l'office public, et au Chapitre de toutes les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception, et les Dimanches suivants, selon qu'il sera jugé plus à propos pour l'avantage des fidèles.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, le trente-et-unième jour du mois de mai, en l'année mil huit cent soixante-huit.

L. † S.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, Chan.,

Secrétaire

P. S.—La Neuvaine à St. Jean-Baptiste, approuvée par Mgr. de Montréal, sera prête pour la vente aux bureaux du *Nouveau Monde*, le 8 du courant. Il y aura des dépôts à l'Évêché et chez tous les Libraires de la ville.